



LISTE DES DELIBERTATIONS DU 19 MARS 2024 À 20H30

DATE DE CONVOCATION

11 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

26/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 14

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.

Etaient présents :

M. Pascal CONZETT, Mme Claudette COURTOIS, Mme Elodie CHANTREAU, M. Michel DESVAUX, Mme Marie-Agnès DOUARD, M. Olivier FERRISSE, Mme Dominique FLEURY, Mme Maud FOURNIAL, M. Dominique GEAY, Mme Sophie PETIT, M. Patrick TURBAT

Etaient absents excusés :

Mme Sylvie SALMON-HUSZTI
M. Jean-Louis VOISARD

Pouvoirs donnés à :

Mme Marie-Agnès DOUARD
M. Dominique GEAY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès DOUARD

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal **APPROUVE** à l’unanimité le procès-verbal de la séance du 20 février 2024.

Délibération n°2024-03-D1

Vote des taux d'imposition

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux votés en 2023 et de les maintenir à :
 - Taxe d’habitation 15,00 %
 - Taxe foncière bâti 32,98 %
 - Taxe foncière non bâti 54,25 %
- **FIXE** le montant du produit fiscal attendu à 348 787 €.

ADOPTÉ À L’UNANIMITE

Délibération n°2024-03-D2

Vote du budget primitif 2024

Dépenses de fonctionnement BP 2024		Recettes de fonctionnement BP 2024	
011 - Charges à caractère général	178 948 €	013 - Atténuations de charges	8 748 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	299 950 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
014 - Atténuations de produits	61 000 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	38 600 €
042-Opération d'ordre budgétaire	0 €	73 - Impôts et taxes	67 590 €
65 - Autres charges de gestion courante	102 091 €	731- fiscalité	419 856 €
66 - Charges financières	741 €	74 - Dotations, subventions et participations	170 350 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	75 - Autres produits de gestion courante	12 800 €

68 – dotations aux provisions et dépréciations	10 000 €	76 - Produits financiers	- €
		78 – reprises provisions	60 €
TOTAL exercice	652 730 €	TOTAL exercice	708 148 €

002- résultat de fonctionnement reporté		002- résultat de fonctionnement reporté	264 165.96 €
---	--	---	--------------

023 - Virement à la section d'investissement	329 439.96 €		
--	--------------	--	--

Total section de fonctionnement	982 169.96 €	Total section de fonctionnement	982 169.96 €
---------------------------------	---------------------	---------------------------------	---------------------

Dépenses d'Investissement BP 2024

Recettes d'Investissement BP 2024

Opérations d'investissement	414 000 €	Subventions	42 600 €
Opérations d'investissement RAR 2023	51 580.34 €	Subventions RAR 2023	0 €
16- emprunts	17 100 €	10 - dotations hors 1068	18 524 €
TOTAL exercice	482 680.34 €	TOTAL exercice	61 124 €

001- résultat d'investissement reporté	0,00 €	001- résultat d'investissement reporté	159 871.54 €
	0,00 €	Excédent capitalisé 1068	0 €
		TOTAL avec reports n-1	220 995.54 €

	0,00 €	023 - Virement de la section de fonctionnement	329 439.96 €
--	--------	--	--------------

Total section d'investissement	482 680.34 €	Total section d'investissement	550 435.50 €
--------------------------------	---------------------	--------------------------------	---------------------

Détail des opérations votées

Chapitre Opération	Sens	Opération	Reports	Proposé
CHAP 204	D	FONDS DE CONCOURS BOULANGERIE		50 000 €
CHAP 21	D	ACQUISITION DE TERRAIN		4 000 €
OPÉ 12	D	VOIRIE	12 794.56 €	107 000 €
	R	DETR-DECI		12 600 €
OPÉ 13	D	AMENAGEMENT LOCAUX SCOLAIRES	4 812.78 €	87 400 €
	R	SIEIL-PREFA		30 000 €
OPÉ 14	D	GROSSES REPARATIONS BATIMENTS COMMUNAUX	10 026.80 €	53 000 €
	R			
OPÉ 15	D	ACQUISITION DE MATERIEL		34 600 €
	R			
OPÉ 18	D	AMENAGEMENT DU CIMETIERE	23 946.20 €	15 000 €
	R			
OPÉ 19	D	DEPLACEMENT DES SERVICES TECHNIQUES		50 000 €
	R		- €	- €

		TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	51 580.34 €	414 000 €
		TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	0 €	42 600 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE POUR** le budget 2024 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Le document est consultable en mairie par toute personne intéressée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2023-03-D3

Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables - bilan de la concertation et proposition de ZAEnR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des contributions citoyennes
- **EMET** un avis favorable aux ZAENR cartographiées et listées dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **IDENTIFIE** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes
- **CHARGE** le maire ou son représentant de transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-03-D4

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Bul' de Mômes pour l'accueil périscolaire

- **APPROUVE** les termes de la convention pluriannuel d'objectif et de moyens avec l'association Bul' de Mômes pour l'accueil périscolaire pour la période 2024-2026.
- **DECIDE DE REPORTER** à un conseil ultérieur la détermination du montant de la participation financière de la commune compte tenu de la remise tardive des éléments budgétaires de l'association. En effet ces derniers nécessitent d'être étudiés en commission enfance jeunesse et d'être débattus avec l'association.
- **VERSE** un acompte de 15 000 € afin de ne pas mettre l'association en difficulté dans l'attente de la détermination de la subvention définitive.
- **PREVOIT** ces crédits au budget 2024 à l'article 65748 au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-03-D5

Remboursement de la facture SOGEDIS payée en ligne par Mme Sophie PETIT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le remboursement de la somme de 52,87 € à Mme Sophie PETIT, 1^{ère} adjointe de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes
- **IMPUTE** cette dépense au compte 60632-fournitures de petit équipement du budget 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe DENIAU


